

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 603

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Supprimer l'alinéa 134.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions méritent d'être maintenues.